

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUI-HM

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête relative à la révision générale du PLUI-HM, nous souhaitons par la présente exprimer **notre opposition au projet de classement du site du Château de Chitry en STECAL**, permettant le développement d'activités touristiques et événementielles.

Notre opposition repose sur plusieurs éléments :

Tout d'abord, nous ne souhaitons pas que ce projet conduise à la construction de bâtiments supplémentaires ou à l'extension des installations existantes. Le caractère rural, résidentiel et paisible de notre hameau doit être préservé.

Par ailleurs, nous sommes opposés au développement des activités de tourisme et d'événementiel. Le château accueille déjà des mariages la plupart des week-ends, générant des nuisances importantes pour les riverains : musique, feux d'artifice, va-et-vient des véhicules, circulation accrue dans des voies qui ne sont pas adaptées à un trafic de ce type (des accidents sont malheureusement déjà à déplorer).

Ces nuisances affectent fortement la tranquillité du voisinage, une pétition a déjà été transmise à M. Le Maire pour lui exposer les problématiques rencontrées.

L'autorisation d'organiser des événements en semaine aggraverait cette situation en supprimant les périodes de calme dont bénéficient aujourd'hui les habitants. La proximité immédiate des habitations avec le château rend ces nuisances particulièrement difficiles à supporter.

Nous sommes également opposés à la création d'un espace traiteur extérieur, qui entraînerait des livraisons supplémentaires, des manœuvres de véhicules utilitaires, des nuisances sonores et une hausse de l'activité aux abords des habitations.

Nous attirons également votre attention sur la question de la ressource en eau. Le territoire connaît déjà des difficultés d'approvisionnement à certaines périodes, et nous sommes désormais en vigilance sécheresse chaque été. L'augmentation de la fréquentation du site et des activités risquerait d'accentuer cette tension sur une ressource déjà fragile.

Enfin, nous craignons que l'intensification de cette activité événementielle n'entraîne une dégradation durable du cadre de vie et une dévalorisation des biens des riverains.

Au regard de ces éléments, nous sommes opposés à la modification du classement du site en STECAL afin qu'aucune extension ou nouvelle construction ne soit réalisée et que le développement d'activités touristiques et événementielles ne soit pas accepté sur l'ensemble du site.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente observation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signataires :

DREJON Claude

10 impasse de champ devant
Vallières 74150



DREJON Amédée

10 impasse de champ devant
Vallières 74150

